

DE - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention "vol libre"

RNCP37193 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15421
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/05/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19310098900014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE	19740068200013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation, ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif du vol libre (parapente ou deltaplane) nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité "perfectionnement sportif" mention "vol libre" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de vol libre ;
- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de vol libre ;
- Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en vol libre ;
- Encadrement du parapente ou deltaplane en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de soi-même.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en vol libre ;

- Encadrer le parapente ou le deltaplane en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DEJEPS vol libre a vocation à intervenir sur l'ensemble du champ de la progression en parapente ou deltaplane, de la découverte et l'initiation jusqu'à l'entraînement des pilotes qui recherchent la performance. La formation de cadres fait également partie de ses compétences.

La majorité de son activité se situe au sein du secteur économique marchand, où il intervient généralement avec un statut de travailleur non salarié, soit de façon indépendante soit au sein de structures d'enseignement constituées. Ses interventions dans le secteur associatif sont plus marginales mais peuvent constituer des compléments d'activités pertinents. S'il est dans tous les cas, autonome dans son action d'encadrement, il peut être amené à s'inscrire dans des démarches collectives portant des objectifs pédagogiques, déontologiques ou économiques particuliers.

Le public auquel s'adresse ce professionnel est très variable. Il peut s'agir de jeunes enfants dans le cadre de séquences de découverte de l'activité à un public adolescent et adulte pour les séquences d'enseignement, d'entraînement ou de formation. Les publics en situation de handicap physique font également partie du public qu'il est amené à encadrer, notamment dans le cadre de séquences de découverte.

De par ses compétences et du fait de l'activité économique qu'il génère sur son territoire, il est également un acteur important du développement touristique local.

Fortement liée aux conditions météorologiques et à la fréquentation touristique, l'activité du DEJEPS vol libre constitue toutefois une activité professionnelle à part entière qui représente même l'activité principale de 65 % des professionnels en exercice en 2017.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Moniteur de parapente ou deltaplane

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du moniteur de vol libre est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Afin de s'assurer que le titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « vol libre » présente toujours des garanties en matière de sécurité des pratiquants et des tiers, une vérification des compétences "sécurité" est effectuée tous les six ans (Arrêté du 3 octobre 2017 modifié

)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- justifier d'un niveau de pilote de niveau V dans la nomenclature de la Fédération aéronautique internationale (FAI) en parapente ou deltaplane ;
- justifier d'un niveau de performance en parapente ou deltaplane ;
- attester d'une connaissance du milieu du vol libre et en particulier du métier de moniteur en parapente ou deltaplane.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 364 €
Selon la branche	6 000 € – 10 200 €

Prise en charge	Branches concernées
8 364 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 200 €	CPNEF ECLAT, CPNEF de l'HABITAT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉS
7 057 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/05/2028
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37193/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	2

Régions couvertes	3
Prix indicatif	4 059 € – 14 521 €
Durée	556 – 2005 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 03/2026 à 11/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	62
Parcours menés à terme	16
Taux d'achèvement	26 %
Période	03/2024 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	66
Montant total engagé	272 854 €
Coût moyen par dossier	4 134 €
Durée moyenne	784 h
Période	02/2024 – 03/2026
France compétences	56 %
Reste à charge titulaire	32 %
France Travail	6 %
OPCO	3 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.